



Mairie de La Roque Alric

Ouverture le lundi de 9h à 12h puis de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h

☎ 04 90 62 96 71
mairie@laroquealric.fr

Arrêté permanent n° 2022-6 Police de Circulation

Le maire de la commune de LA ROQUE ALRIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire n°96-14 du 6 février 1996,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 113 2,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les règles de conservation et de surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 14/03/2022, de la société CPCP-Télécom, 269 Chemin du Fournalet, 84700 Sorgues (Vaucluse), pour ouverture de chambre télécom + tirage de câble optique sur réseaux existants en souterrain et aérien, à compter du 28/03/2022 et ce pour toute l'année en cours.

ARRETE

Article 1 : la société CPCP-Télécom est autorisée à occuper le domaine public et à effectuer les travaux énoncés dans sa demande sur la commune de La Roque Alric à compter du lundi 28 mars 2022 et jusqu'au samedi 31 décembre 2022.

Article 2 : La société CPCP-Télécom devra prévenir la mairie 48h à l'avance avant d'entreprendre des travaux.

Article 3 : La société CPCP-Télécom devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire du chantier en cours et sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précitées.

Article 4 : Dès la fin du chantier, la société CPCP-Télécom évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révoicable sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à La Roque Alric,
Le 16/03/2022

Le Maire



José LINHARES